

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3377

commission principale : développement économique

objet : **Réalisation de la 8° enquête sur le comportement d'achat des ménages - Convention avec les partenaires - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1973, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon réalise, en association avec la Communauté urbaine, la chambre de métiers du Rhône et le conseil général du Rhône, des enquêtes auprès des ménages de la région lyonnaise pour connaître les comportements d'achat et disposer ainsi d'une base d'informations permettant d'appréhender précisément le fonctionnement de l'appareil commercial. La chambre de commerce et d'industrie de Villefranche sur Saône s'associe également à l'enquête depuis 1996.

Ces enquêtes sont un outil irremplaçable dans l'élaboration d'une politique de développement commercial.

Sur la base de ces analyses, les précédentes enquêtes ont, notamment, permis :

- aux partenaires précités d'élaborer, en 1994 puis d'actualiser en 2004, le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) de l'agglomération lyonnaise,
- à l'observatoire départemental d'équipement commercial (ODEC) du Rhône d'adopter, en octobre 2004, le schéma de développement commercial du Rhône (SDC qui sert de cadre de référence au travail de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC)),
- à la préfecture de Région de prendre en compte des données d'urbanisme commercial dans le cadre de l'élaboration de la directive territoriale d'aménagement (DTA),
- à la Communauté urbaine de disposer d'un cadre général fixant les grandes orientations commerciales de la récente révision du PLU,
- au syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) de prendre en compte les aspects commerce dans l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise,
- aux élus locaux de l'ensemble du département (tant des Communes que des instances intercommunales) de disposer d'un outil leur permettant de connaître avec précision la situation du commerce à l'intérieur de leurs territoires de compétence respectifs,
- aux responsables d'entreprises commerciales, artisanales et de services, de mieux se positionner par rapport à leur marché, leur clientèle, leur environnement et leurs concurrents.

Le projet d'actualisation de ces données, à travers la réalisation d'une 8° enquête, répond aux enjeux suivants :

- garantir la poursuite des travaux de l'Odec du Rhône, sur la base de données objectives et actualisées et faciliter le travail de la CDEC du Rhône en apportant, pour chaque dossier instruit, une appréciation pertinente et fondée de l'étude produite par le demandeur,
- mesurer les effets sur le terrain des nouvelles implantations commerciales,

- fournir les éléments techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une politique en matière d'implantation commerciale et de confortation des centres-villes, cohérente avec les schémas précités,
- poursuivre le travail d'appui auprès des entreprises commerciales, artisanales et de services,
- suivre au plus près l'émergence de nouveaux types de comportements d'achat (achats par internet, toutes formes de discount, livraison à domicile, etc.), mesurer l'incidence de ces nouvelles pratiques de consommation.

Les données recueillies par les enquêtes sont à la fois globales et locales :

- au niveau global, les données de la 8^e enquête permettent, notamment, de décrire le fonctionnement des agglomérations, vu à travers l'une des fonctions majeures de la ville, à savoir le commerce et d'analyser les poids et les influences des principaux pôles d'agglomération,
- au niveau local, dans la mesure où chaque secteur géographique est décrit à la fois comme lieu d'habitation et lieu d'achat, l'enquête permet des approches économiques sectorielles, des études de cadrage ainsi que des simulations en amont des projets.

Le coût global prévisionnel maximum, comprenant l'administration des questionnaires par voie postale et le traitement informatique des données, s'élève à 664 000 € TTC (montant équivalent à celui des 6^e et 7^e enquêtes.

Le montage financier prévisionnel est le suivant :

- CCIL	207 k€
- CCI Villefranche sur Saône	31 k€
- Chambre de métiers	36 k€
- Conseil général	150 k€
- Communauté urbaine	240 k€
	———
- total	664 k€

Les Chambres consulaires, la Communauté urbaine et le conseil général du Rhône envisagent d'élargir le partenariat aux structures intercommunales compétentes de la région lyonnaise et d'affiner ces enquêtes à leur demande.

La chambre de commerce et d'industrie de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête, compte tenu de son expérience de plus de vingt ans de pratique. Les modalités de participation des autres partenaires seront réglées dans le cadre d'une convention.

En vue d'un engagement du recueil d'informations au 15 septembre 2006, le calendrier prévisionnel de réalisation de la 8^e enquête a été prévu comme suit :

Phase 1 : préparation, du 1er janvier au 1er septembre 2006 :

- lancement d'un appel public à la concurrence,
- examen des candidatures et choix des prestataires, passation des commandes,
- achèvement de la préparation technique, en liaison avec les prestataires retenus.

Phase 2 : enquête proprement dite, du 4 septembre au 29 décembre 2006 :

- réalisation des interviews et contrôle qualité de l'information collectée,
- saisie codification des questionnaires.

Phase 3 : analyse des données, du 1er janvier au 30 juin 2007 :

- constitution des bases de données (calcul des flux, calcul et introduction de la dépense commercialisable, réalisation des exploitations de contrôle, redressement et calage, etc.),
- conduite des exploitations en vue de l'élaboration d'un document commun de restitution,
- organisation et animation d'un événement de restitution des principaux résultats (conférence de presse, dîner débat, autre) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable sur la participation de la Communauté urbaine à la réalisation de la 8° enquête sur le comportement d'achat des ménages de la région lyonnaise pour un montant de 240 000 €, à répartir sur les budgets 2006 à concurrence de 110 000 €, 2007 à concurrence de 100 000 € et 2008 pour le solde de 30 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention liant tous les partenaires.

3° - La dépense correspondante de 240 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006, 2007 et 2008 à concurrence de :

- 110 000 € - exercice 2006 - inscription par décision modificative - compte 657 380 - fonction 90,
- 100 000 € - exercice 2007 - crédits à inscrire - compte 657 380 - fonction 90,
- 30 000 € - exercice 2008 - crédits à inscrire - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,